



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## N°2025 - 10

### TABLEAU DES EFFECTIFS

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 23 janvier à 09 Heures,

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, 20, avenue des Droits de l'Homme à ORLÉANS, sous la Présidence de Madame Florence GALZIN, Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents et pouvoirs : 22

Quorum : **16**

Date de convocation : 16 janvier 2025

#### Présents :

- Madame GALZIN Florence - Maire de Châteauneuf-sur-Loire
- Monsieur PELLE Jean-Michel - Adjoint au Maire d'Olivet
- Madame MARTIN Valérie – Maire de Lorris
- Monsieur FEVRIER Albert – Maire de Ladon
- Madame DURANT-GABORIT Anne – Maire de Ligny le Ribault
- Madame DESNOUES Véronique - Adjointe au Maire de Saint-Jean-de-la-Ruelle
- Monsieur BRICHARD Gérard – Maire de Desmonts
- Madame BATAILLE Muriel – Maire de Tournoisis
- Monsieur HARDOUIN Patrick – Maire de Neuville aux Bois
- Madame MELZASSARD Corinne – Conseillère municipale de Château-Renard
- Monsieur NIEUVIARTS Hervé – Maire de Marcilly en Villette
- Monsieur MESAS Jacques – Maire de Beaugency
- Monsieur TURPIN Joël – Maire de Saint Martin d'Abbat
- Monsieur CHOUIIN Stéphane – Maire de Saint Hilaire Saint Mesmin
- Madame LEVY Véronique – Maire d'Aulnay la Rivière
- Monsieur LACROIX Bruno – Adjoint au maire de Fleury les Aubrais
- Monsieur GABELLE Jean-Pierre - Conseiller Départemental

#### Etaient absents et excusés mais avaient donné pouvoir :

- |                             |   |                            |
|-----------------------------|---|----------------------------|
| - Monsieur DEMAUMONT Franck | à | Monsieur FEVRIER Albert    |
| - Madame AUVRAY Chantal     | à | Monsieur PELLE Jean-Michel |
| - Monsieur CAMMAL Francis   | à | Madame GALZIN Florence     |
| - Madame FLEURY Line        | à | Madame MELZASSARD Corinne  |
| - Madame GAY Catherine      | à | Monsieur LACROIX Bruno     |

Étaient absents et excusés :

Monsieur RIVIERE William – Mr LARCHERON Gérard

Madame COMTE Delphine, Payeur Centre Val de Loire et Loiret, était excusée à la réunion.

Madame la Présidente explique qu'aux termes de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'assemblée délibérante qui détermine ainsi l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Par ailleurs, les articles L.2313-1 et R.2313-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) imposent la tenue d'un « état du personnel » et l'obligation de le joindre en annexe au budget primitif et au compte administratif.

Enfin, le Conseil d'Administration adopte tout au long de l'année des délibérations de création, modification ou suppression d'emplois qui modifient le tableau des effectifs des emplois permanents. Dans ces conditions et pour des raisons de transparence et de saine prévision budgétaire, il apparaît indispensable de disposer d'un tableau reprenant l'ensemble des emplois permanents du Centre de Gestion du Loiret.

La modification du tableau des effectifs proposée prend en compte les éléments suivants :

- Création d'un poste de médecin hors classe à 7/35<sup>ème</sup> ;
- Création d'un poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe pour permettre l'avancement de grade d'un agent ;
- Création d'un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe pour permettre l'avancement de grade d'un agent ;
- Création d'un poste sur le grade d'attaché et attaché hors classe pour permettre le recrutement d'un responsable de pôle ;
- Suppression d'un poste d'administrateur hors classe, non pourvu ;
- Suppression d'un poste de DGS et de DGA sur emploi fonctionnel en raison du changement de strate du CDG45 ;
- Suppression d'un poste de secrétaire générale de mairie sur le grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe en raison du remplacement de celui-ci par un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Le tableau des effectifs se présenterait comme suit :

<b>Filière Administrative</b>	<b>Cat</b>	<b>Durée</b>		
Administrateur (cadre d'emploi pour recrutement)	A	35 H	1	0
Attaché hors classe	A	35H	2	0
Attaché principal	A	35H	3	3
Attaché	A	35H	4	3
Attaché ou rédacteur (cadre d'emploi - recrutement juriste)	A/B	35H	1	0
Rédacteur principal de 1ère classe	B	35H	4	3
Rédacteur principal de 2ème classe	B	35H	1	1
Rédacteur	B	35H	5	4
Rédacteur (cadre d'emploi pour recrutement SGMI)	B	35H	1	0
Adjoint Administratif principal de 1ère classe	C	35H	14	12
Adjoint Administratif principal de 2ème classe	C	35H	7	5
Adjoint Administratif	C	35H	4	2
Directeur Général des Services de 150 000 à 400 000 hab	A	35H	1	1
Directeur Général Adjoint de 150 000 à 400 000 hab	A	35H	1	1
<b>Sous-total Administratif</b>			<b>48</b>	<b>35</b>
<b>Filière Technique</b>	<b>Cat</b>	<b>Durée</b>	<b>Nb postes</b>	<b>Nb agents</b>
Ingénieur principal	A	35H	1	1
Technicien principal de 1ère classe	B	35H	3	2
Technicien principal de 2ème classe	B	35H	2	2
Technicien	B	35H	1	1
<b>Sous-total Technique</b>			<b>7</b>	<b>6</b>
<b>Filière Culturelle</b>	<b>Cat</b>	<b>Durée</b>	<b>Nb postes</b>	<b>Nb agents</b>
Assistant de conservation	B	35H	1	1
<b>Sous-total Culturelle</b>			<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Filière Médico-sociale</b>	<b>Cat</b>	<b>Durée</b>	<b>Nb postes</b>	<b>Nb agents</b>
Médecin hors classe	A	35H	1	0
Médecin hors classe	A	21H	2	0
Médecin hors classe	A	14H	2	1
Médecin hors classe	A	7H	2	1
Infirmière de soins hors classe	A	35H	1	1
Infirmière en soins généraux de classe normale	A	35H	2	2
<b>Sous total médico-sociale</b>			<b>10</b>	<b>5</b>
<b>TOTAL</b>			<b>66</b>	<b>47</b>

Approuvé à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme  
ORLÉANS, le 28 janvier 2025

La Présidente



Florence GALZIN